

# Compte rendu de la séance du lundi 23 septembre 2024

Président : GODET MENTION Bernadette

Secrétaire : RUYFFELAERE Christine

Présents :

Madame Bernadette GODET MENTION, Madame Christine RUYFFELAERE, Monsieur Jean-Luc LECOQ, Madame Christiane LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LECOQ, Monsieur Yann POUILLARD, Madame Olivia BERLEUX, Monsieur Frédéric RENARD

Excusés :

Monsieur Olivier DOREMUS, Monsieur François DELOBEL

Absents :

Monsieur Marc DOMIS

Réprésentés :

## **Ordre du jour:**

- Délibérations baux ruraux
- Demande de subventions diverses
- Délibérations nomination des rues
- Délibérations diverses Noël : enfants, aînés, personnel
- Préparation des festivités à venir: octobre rose, 11 novembre et Noël
- Travaux en cours
- Compte rendu Retrocession SANEF
- Questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

### Renouvellement des baux ruraux ( 2024 17)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les baux sont à reconduire

#### **Après délibération, les membres du CCAS décide de :**

Reconduite des baux acceptée sur la base de fermage identique revalorisée à l'indexation légale

Renouvellement du bail de SCPEA "Ferme de la Briqueterie" sur la parcelle ZD10  
Renouvellement des Droits de chasse de SCPEA "Ferme de la Briqueterie" sur la parcelle ZD10

Renouvellement du bail de Monsieur Hervé DOUAY sur la parcelle ZE66  
Renouvellement des Droits de chasse de Monsieur Hervé DOUAY sur la parcelle ZE66

Renouvellement du bail de Messieurs NOCLERC Dominique et Jean-Luc sur les parcelles ZA15; ZB18; ZB36; ZD26 et ZE42; ZE74

Renouvellement des Droits de chasse de Messieurs NOCLERC Dominique et Jean-Luc sur les parcelles ZA15; ZB18; ZB36; ZD26 et ZE42; ZE74

Renouvellement du bail de Monsieur Jérôme MARCHEUX sur la parcelle ZC01  
Renouvellement des Droits de chasse de Monsieur Jérôme MARCHEUX sur la parcelle ZC01

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir de signature à Madame le Maire Bernadette GODET MENTION, pour signer tous les documents nécessaires pour la reconduction.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 23/09/2024  
Le Maire,  
Bernadette GODET MENTION

délibération classement dans le domaine public - tableau de calssement de la voirie communale ( 2024 18)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la circualire de la préfecture concernant la longueur de voirie

Elle informe l'assemblée des dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière qui permet le classement par délibération si celui-ci ne porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- décide le classement dans le domaine public communal :  
à caractère de chemin, les voies suivantes :

**403 : de la Vacquerie à Banteux sur 1727 m**

**104 : de la Vacquerie à Bonavis sur 559 m (mitoyen avec Villers Plouich 559m)**

**C5 : de Banteux à Villers Guislain : 1390m**

**118 : de la maladrerie à RD96 Rue de Cambrai : 306m**

**Chemin vert : RD 96A Honnecourt vers la Ruelle Lapierre : 703m**

**Total : 4685 m**

- décide le classement dans le domaine public communal :  
à caractère de rue, les voies suivantes :

**3 : Rue de Bantouzelle dite Rue du Milieu : 206m**

**4 : Rue du Carrier : 367m**

**7 : Ruelle Lapierre : 489m (ruelle Lapierre 430m et 14 chemin vert de 56m)**

**9 : Rue d'en Haut : 256m**

**12 : Rue du Port : 122m**

**13 : Rue de la Vacquerie : 135m**  
**17 : Rue de l'Église : 75m**  
**18 : Rue de la Maladrerie : 237m**  
**: Rue du Moulin de Banteux dit Rue du Vieux Moulin : 89m (mitoyen avec Bantouzelle)**

**Total : 2213 m**

• décide le classement dans le domaine public communal :  
à caractère de place publique, les voies suivantes :

**18 : Place publique : 35m**  
**Parking de l'Eglise : 38m**  
**Parking du Square : 17m**  
**Parking du Stade : 26m**  
**Parking du Cimetière : 21m**

**Total : 137 m**

– Complète le tableau de classement avec numéro et dénomination ci-après :  
voir tableau complété en annexe.

## **ADOPTE à l'unanimité des membres présents**

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 23/09/2024  
Le Maire,  
Bernadette GODET MENTION

### deliberations subventions diverses ( 2024 19)

Je vous informe des demandes reçues au titre de l'exercice 2025 et vous propose de délibérer les subventions communales ci-après aux associations suivantes demandés en août:

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

– AMF Téléthon	1 voix POUR	7 voix CONTRE
– Pompiers humanitaires	1 voix POUR	7 voix CONTRE

Ces dépenses ne seront donc pas prélevées et ni inscrites au budget communal 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Fait à BANTEUX  
Le 23/09/2024  
Le Maire, Bernadette GODET MENTION

### CADEAUX NOEL ENFANTS ( 2024 20)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'approche des fêtes de fin d'année elle souhaiterait renouveler la cérémonie de Noël et attribuer un carte cadeau pour chaque enfant de Banteux de 0 à 16 ans de 20€ cette année.

#### *Veillez vous prononcer :*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer un chèque cadeau de 20€ pour chaque enfant de Banteux, à l'exception des enfants scolarisés à l'extérieur de la commune sans motif valable, et répondant à l'invitation et présent le jour de la cérémonie de remise.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 23/09/24  
Le Maire,  
Bernadette GODET MENTION

### COLIS DES AINES ( 2024 21)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'approche des fêtes de fin d'année elle souhaiterait renouveler la distribution des colis des aînés et attribuer un colis de Noël de 20€ par personne sous forme de carte cadeau, pour cette année, âgée de 70 ans et plus, résidant dans la commune.

#### *Veillez vous prononcer :*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer pour 2024 un colis d'une valeur de 20€ pour une personne seule et 40€ pour un couple, résidants dans la commune, sous forme de carte cadeau, ayant répondu au coupon réponse.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 23/09/24  
Le Maire,  
Bernadette GODET MENTION

### Délibération Noël aux agents ( 2024 22)

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de carte cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Banteux attribue des cartes cadeaux aux agents suivants de la collectivité propre:

- Titulaires, - Stagiaires, - Contractuels (CDI) - Contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 30 novembre.

**Article 2** : Ces cartes cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :

- Chèque ou carte cadeaux de 50 € par agent.

**Article 3** : Ces cartes cadeaux seront distribués aux agents mi décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

**Article 4** : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, article 623.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 23/09/24  
Le Maire,  
Bernadette GODET MENTION

- Préparation des festivités à venir: octobre rose, 11 novembre et Noël

octobre / novembre/ décembre :

Octobre rose

Concert le 13 octobre 2024 en partenariat avec BTF

11 novembre : 9h30 Honnecourt 10h45 monument

Noël 11h aînés 15h enfants vote des modalités

BTF : Mme Lefebvre : Vente tarte 15/10/24 et 26 octobre halloween + 24/11 Beaujolais+ st sylvestre

- Travaux en cours

Fenêtres mille club : lundi 30/09

- Compte rendu Retrocession SANEF

Explications par Mme le Maire, en attente d'une prochaine réunion avec M le Sous-Préfet

- Questions diverses

Pédibus RPI : 3 conseillers

Amazon Pro

Fin de séance 21h15